

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Résolution # 26-03-61 concernant le projet d'insertion résidentielle en zone agricole #PPCMOI-2025-13

1121, rang Bourgchemin Est - Lot 2 707 570

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 3 mars 2026, le conseil de la municipalité de Saint-Hugues a adopté la Résolution #26-03-61 concernant le projet d'insertion résidentielle en zone agricole, autorisant ainsi la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 707 570 situé dans la zone 504.

Cette résolution a pour objet de permettre, via une demande d'autorisation à la CPTAQ, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 707 570.

Cette résolution est réputée avoir été approuvée par les personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 18 mars 2026, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Maskoutains.

Donné à Saint-Hugues, ce 7 avril 2026.

Carole Thibeault

Carole Thibeault,
Directrice générale et greffière-trésorière